

/ M I N U T E /

8225
GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR
2ème SECTION

Léopoldville, le

N° 822/

031382 24-9-59

OBJET : Voyage 2e session
1958 - 1959.

A Monsieur KANUBANA Balthazar
Territoire Gitarama
GIKOMERO (MARANGARA)

Monsieur,

*Ministère
22/9.*

J'ai l'honneur de vous informer qu'à titre exceptionnel, je vous autorise à rejoindre l'Université Lovanium, afin d'y subir les examens de la 2e session de l'année académique 1958-1959, par avion Sabena sur quota Colonie.

Je vous prie de vouloir bien vous présenter muni de la présente à l'autorité territoriale habilitée à vous délivrer une feuille de route et le(s) réquisitoire(s) nécessaire(s) au voyage de GIKOMERO à LEOPOLDVILLE.

L'accord définitif à l'octroi d'une bourse de voyage et d'une bourse et d'un prêt d'études pour l'année 1959-1960 est conditionné notamment par la réussite de vos examens de la 2e session et par l'envoi des documents figurant à la liste annexée à la lettre marquant accord de principe et qui manquent encore à votre dossier.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR GENERAL,
p.o.
LE DIRECTEUR-CHEF DE SERVICE, J. AERTS,

[Signature]

1560

Minute.

GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR
2ème SECTION

Léopoldville, le

N° 822/

018374 - 9.6-59

Annexe : 1.

Objet :

Etudes postsecondaires ou universitaires au Congo

A Monsieur KANUBANA Balthazar



UNIVERSITÉ LOVANIAM
LÉOPOLDVILLE XI
CONGO BELGE

Léopoldville, le
Tél. 7501

4 20
60
25 min

A T T E S T A T I O N

Le soussigné M. PLEVOETS

Secrétaire de l'Université Lovanium de Léopoldville déclare et certifie par la présente que

Monsieur KANUBANA Balthazar

de Gikomero (Nyanza) Ruanda .

né(x) à Gikomero (Nyanza) Ruanda . . . le . . . en février 1938 . .

vingt mots en surcharge
Quicquam

est inscrit(x) ~~comme étudiant(x) régulier(x)~~ ^{pour la dernière session d'examen} à l'Université Lovanium pour l'année académique 1959 - 1960 en

1ère Candidature en Philosophie et Lettres (Droit)

Fait à Léopoldville, le 30 juillet 1959

Le Secrétaire de l'Université



Plevoets
M. PLEVOETS

Je soussigné RANUBANA Balthazar

certifie sur l'honneur que je n'ai
pas disposé de revenus possibles
pour l'année civile antérieure à celle
précédant le 1^{er} trimestre de l'année
académique pour laquelle la ^{répartition} ~~répartition~~
est sollicitée.

Ranubana

Annexe 1

Demande de bourse et prêt d'études et (ou) de bourse de voyage pour études postsecondaires ou universitaires (A.R. du 30.10.58)

Ce document est à envoyer avant le 1er avril, en triple exemplaire, au Gouverneur Général du Congo belge et du Ruanda-Urundi à Léopoldville.

Je soussigné (1) *KANUBANA Balthazar*
né à *SIMBÉRO*, *le 26 Mars 1939*
~~marie~~, célibataire (2)

~~belge (européen ou congolais), luxembourgeois,~~ ressortissant du
Ruanda-Urundi (2) dont les parents ou tuteurs (2) résident (3) à
SIMBÉRO (GITARAMA) RWANDA
sollicite :

a. une bourse et un prêt d'études (4) d'un montant global de (5)
trois mille francs. Je m'engage à rembourser selon les dispositions
de l'article 15 de l'arrêté royal du 30 octobre 1958 la partie prêt
de l'intervention qui me sera accordée par le Gouvernement.

b. une bourse pour les frais d'un voyage aller retour de *SIMBÉRO - USUMBU*
. (6) à *Louvain - Leopoldville* (7)

Je sollicite cette intervention du Gouvernement pour les frais d'études
de la (8) *de candidature en philosophie et lettres préparatoire au droit*
à l'établissement scolaire (9) *Université Lovain - B-P-124 - Léop XI*
pendant l'année académique *1959-1960*

Je suis titulaire du diplôme (certificat) de (10) *Lum. anc. des. Gr. Latines*
.

J'espère être en possession à l'issue de l'actuelle année scolaire du
diplôme (certificat) de (11) *laque. Université en philosophie et lettres*
.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis par la pré-
sente sont exacts.

Adresse exacte : *KANUBANA Balthazar*
Université Lovain
B.P. 124
Leopoldville XI

Date et Signature

le 26 Mars 1959

- (1) Nom en lettres capitales, et prénoms
- (2) Effacer la (les) mention(s) inutile(s)
- (3) Si les parents ou tuteurs sont décédés, remplacer par "ont résidé"
- (4) Le montant total de l'intervention demandée comprendra obligatoirement 2/3 bourse et 1/3 prêt.
- (5) Montant à préciser d'après les dispositions de l'article 5 de l'arrêté royal du 30.10.58. Si le candidat ne sollicite pas de bourse et prêt d'études, indiquer : "néant".
- (6) Lieu de résidence au Congo belge ou au Ruanda-Urundi
- (7) Lieu où est situé l'établissement scolaire au Congo belge ou au Ruanda-Urundi ou, en cas d'études en Belgique, Bruxelles ou Anvers selon que le voyage est effectué par voie aérienne ou maritime.

AU NOM DE SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES,

Nous, Président et Secrétaire du Jury chargé de procéder à la vérification des certificats d'études moyennes, en vertu de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 - 3 juillet 1891;

Vu le certificat ci-dessous;

Vu le programme qui a été communiqué au Jury, conformément à l'article 7 précité de la loi;

Déclarons le certificat ci-dessous homologué par le Jury.

En conséquence, (1) M KANUBANA Balharan est admissible aux examens de: 1° candidat en philosophie et lettres; 2° candidat en sciences pour les groupes des sciences chimiques, des sciences géologiques et minérales, des sciences biologiques, des sciences géographiques, de la médecine vétérinaire et de la pharmacie; 3° candidat en sciences naturelles et médicales; 4° candidat ingénieur agronome. En outre, il est en droit de bénéficier de la dispense prévue par les articles 10, paragraphe final, et 12, paragraphe pénultième, de la loi du 10 avril 1890 - 3 juillet 1891, modifiés par la loi du 14 juin 1930, en ce qui concerne l'épreuve préparatoire à l'examen de candidat en sciences pour le groupe des sciences physiques ou mathématiques ou de candidat ingénieur civil.

*caillot
de jury
à l'écritologie*

Fait à Bruxelles, le 19 novembre 1958

Le Secrétaire du Jury,

(x) Van Bilen

Le Président du Jury,

(x) Louwens

Je soussigné, (2) Demenon, Walter Jean, Recteur des Collèges de Saint-Espit à Namur (Province de Namur) certifie que M (3) Kanubana Balharan né à Ghemme, le 1er février 1938 a suivi avec fruit, jusqu'en juillet 1958, dans l'établissement d'enseignement moyen dont la direction m'est confiée, un cycle de six années d'études moyennes, comprenant les classes de troisième, seconde et rhétorique d'un cours d'humanités gréco-latines, conformément au programme qui est communiqué au Jury et qu' il a notamment fréquenté les leçons sur les matières suivantes :

- 1° la rhétorique; 2° la langue latine; 3° la langue grecque; 4° la langue française; 5° la langue (4) française;
- 6° l'arithmétique; 7° l'algèbre élémentaire, y compris la théorie des progressions et des logarithmes; 8° la géométrie plane et la géométrie à trois dimensions; 9° la trigonométrie rectiligne; 10° les éléments de la physique; 11° la géographie, et, en particulier, la géographie de la Belgique; 12° l'histoire de Belgique; 13° l'histoire ancienne, l'histoire du moyen-âge et l'histoire moderne.

Je certifie également, pour toute la durée des études:

1° que les cours suivis par le porteur ont été faits en français;

2° que le porteur a suivi, pendant au moins quatre heures par semaine, dans chaque année d'études, un cours de seconde langue moderne.

Je certifie en même temps que le porteur est apte à suivre avec fruit les cours d'enseignement supérieur.

Donné à Namur, le 10 juillet 1958

Le porteur,

(x) Kanubana Balharan

Le Chef d'établissement,

(x) Demenon



*Professeur principal
M. Demenon
Rectorat de Namur*

INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DANS LES FRAIS
D'ETUDES . . . UNIVERSITAIRES 1958-1959

Je soussigné (1)
inscrit en (2) pour
l'année académique 1958-1959, à l'Université
.
désire continuer à bénéficier pour l'année académique précitée de
l'allocation qui m'a été accordée, soit une bourse de 20.000 F et
un prêt de 10.000 F (3)

Date et signature

Je soussigné (1) *K. A. NUBANA Balthazar*
inscrit en (2) *au concours de lettres en philosophie et lettres* pour
l'année académique 1958-1959, à l'Université *de l'Assommoir de Leopoldville*
.
sollicite d'obtenir, en lieu et place de la bourse de 20.000 F et
du prêt d'études de 10.000 F (3) dont je suis bénéficiaire :
1°) une bourse d'études d'un montant de *24.000 frs*
(en lettres *vingt-quatre mille* F)
2°) un prêt d'honneur d'un montant de *12.000 frs*
(en lettres *douze mille* F), que je
m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile
suivant ma sortie de l'Université.

Date et signature

le 29/4/59
K. A. NUBANA

-
- (1) Nom en lettres capitales et prénoms.
(2) Faculté, année d'études
(3) Biffer éventuellement la mention inutile.

NOM : KANUBANA Balthazar
NAAM : Etudiant à l'Université Lovanium

à Monsieur le Directeur Général
de la direction générale
des - Kélema

aan

Messieurs,

Mijne Heren,

Veillez bien avoir l'obligeance
de verser dorénavant le montant de mes
traitements indemnités et allocations
à mon compte N° ~~995-862~~ 995389
chez la BANQUE DU CONGO BELGE, Agence
de Limete.

Gelieve zoo goed te zijn voor-
taan het bedrag van mijn maandgeld, ver-
goedingen en toelagen op mijn rekening

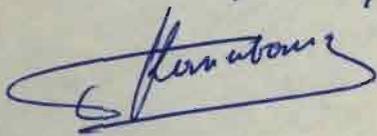
Nr

bij de BANK VAN BELGISCH CONGO, agentschap
Limete te storten.

Veillez agréer, Messieurs, l'as-
surance de ma considération distinguée.

Met hoogachting.

Louvain le 14-4-59



GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR
2ème SECTION

Léopoldville, le 22.12.58

Nº 822/1739

TRANSMIS COPIE p.i. à Monseigneur GILLON,
Recteur de l'Université Lovanium, avec
l'assurance de ma considération la plus
distinguée.

OBJET : Bourse et prêt
d'études 1958-59.

A Monsieur KANUBANA Balthazar
c/o Université Lovanium
LEOPOLDVILLE II

Monsieur,

Me référant à votre demande de bourse et prêt d'études pour l'année académique 1958-1959, j'ai l'honneur de vous informer qu'une bourse d'un montant de 20.000 F (vingt mille francs) et un prêt d'honneur d'un montant de 10.000 F (dix mille francs) vous sont alloués à titre d'intervention du Gouvernement dans les frais de vos études universitaires au cours de l'année académique 1958-1959.

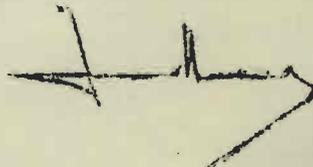
Un montant de 12.500 F vous sera versé incessamment, représentant le versement initial (5.000 F) et 3 versements de 2.500 F par mois pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1958.

Je rappelle à votre attention les dispositions du 3e alinéa du chapitre II des instructions provisoires du 28 août 1957 et vous invite à remettre dès que possible au Recteur de l'Université le document dont question in fine du formulaire de demande de bourse, relativement à l'année civile 1957 : déclaration de l'autorité territoriale relative à l'impôt de capitation ou déclaration du Service des Impôts indiquant le montant des revenus imposables.

Le montant de la partie de la bourse et du prêt afférente aux mois des 2e et 3e trimestres de l'année académique 1958-1959 (janvier 1959 à juillet 1959 inclus) sera liquidé mensuellement après réception de ce document.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur-Chef de Service, J. AERTS,



DEMANDE DE BOURSE ET PRET POUR ETUDES

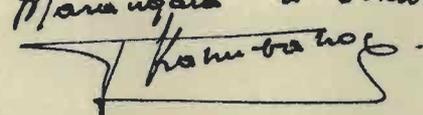
UNIVERSITAIRES.

Je soussigné(e)(1) **KANUBANA Balthazar**,...ressortissant(e) du (2) **Ruanda-Urundi**
nationalité: (2)
titulaire du compte n° **935.862**..... à la Banque **du Congo Belge**.....
fils (fille) de (3) **GASHONZIBGA** ..+..... résidant au (4) **Ruanda-Urundi**.....
né(e) à **GIKOMERO**..... le **en février 1938**.....
inscrit(e) pour l'année académique **1958.. 1959**.....
en (année, faculté, groupe) **lère cand. en philosophie et lettres**.....
à l'Université Lovanium de Léopoldville

déclare ne pas doubler l'année d'études mentionnée ci-dessus et sollicite :

- 1°) une bourse d'études d'un montant de **20.000**Fr.
(en lettres **vingt mille francs**)
- 2°) un prêt d'honneur d'un montant de **10.000**Fr.
(en lettres **dix mille francs**)

prêt que je m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile suivant ma sortie de l'Université.

Lieu et date : + **Manungu le 6. août. 58**
Signature : + 

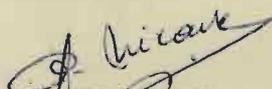
(1) Nom et prénom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile
(3) Nom et prénom du père (4) Pays de Résidence du père.

Je soussigné, **Luc GILLON**
Recteur de l'Université Lovanium de Léopoldville
certifie que M. **KANUBANA Balthazar**.....
est inscrit comme étudiant régulier en (année, faculté, groupe)
lère cand. en philosophie et lettres.....

L'intéressé ne double pas l'année d'études mentionnée ci-dessus.

Léopoldville, le **4 nov. 1958**..... 19.....
Le Recteur de l'Université,

P.O. Le Secrétaire de l'Université,


P. NICAISE.

PROVINCE DE
SERVICE DES IMPOTS
VERIFICATION DE

DECLARATION.
=====

Je soussigné (1) *DIERCKX M*.....
.....*Service des Impôts à Kigali*.....
déclare par la présente que
Monsieur *M. Kachurama*.....
Mon Père tuteur (2) de Monsieur *KANUBANA Balthazar*.....
étudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,
"exempté de l'impôt de capitation en *1956* ne tombe pas en *1956* sous
"l'application du décret du 10 septembre 1951. (2)
"exempté de l'impôt de capitation en *1956*, a, comme revenus imposa-
"bles, professionnels ou autres (déterminés conformément aux disposi-
"tions du décret du 10 septembre 1951), des revenus dont le montant
"s'élève, pour l'exercice civil *1956*, à la somme de
"..... (2)

Lieu et date *Kigali le 10/9/58*

Signature



VERIFICATION DES IMPOTS
B. P. 42 - KIGALI

(1) Indiquer nom et titre.
(2) Biffer la mention inexacte.

PROVINCE DE
SERVICE DES IMPOTS
VERIFICATION DE

DECLARATION.
=====

Je soussigné (1) ..*DIRECTEUR M*.....
.....*Verificateur des Impôts à Kigali*.....

déclare par la présente que

Monsieur *M. KANUBANA*.....

1^{er} Mére père tuteur (2) de Monsieur *KANUBANA Balthazar*.....

étudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,

"exempté de l'impôt de capitation en *1957*. ne tombe pas en *1957*. sous

"l'application du décret du 10 septembre 1951. (2)

"exempté de l'impôt de capitation en *1957*., a, comme revenus imposa-

"bles, professionnels ou autres (déterminés conformément aux disposi-

"tions du décret du 10 septembre 1951), des revenus dont le montant

"s'élève, pour l'exercice civil *1957*, à la somme de

"..... (2)

Lieu et date *Kigali le 10/9/58*.....

Signature



VÉRIFICATION DES IMPOTS
B. P. 42 - KIGALI

(1) Indiquer nom et titre.
(2) Biffer la mention inexacte.